

## Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

Numéro de dossier : 2021/03519 CHIMIE A  
Date du repérage : 20/05/2021  
Date d'édition : 14 juin 2021



### Références réglementaires et normatives

|                       |                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Textes réglementaires | La mission est effectuée en application de l'article L4531-1 du code du travail conjointement aux arrêtés du 21 décembre 2012 et du 26 juin 2013 et conformément aux articles R4412-61 à R4412-65, R4412-97 du Code du Travail et L541-1 à L541-8 du Code de l'Environnement. |
| Norme(s) utilisée(s)  | Norme NF X 46-020 d'Août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante                                                                                                                                                                                     |

| Immeuble bâti visité              |                                                                                                                                                                                                                        |
|-----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Adresse                           | Rue : ..... <b>Bâtiment CHIMIE A : 421 rue de la chimie</b><br>Bât., escalier, niveau, appartement n°, lot n°:<br><b>Toitures bâtiments CHIMIE A / INSTITUT FOURRIER</b><br>Code postal, ville : . <b>38610 GIERES</b> |
| Périmètre de repérage :           | ..... <b>Réfection des étanchéités des toitures du bâtiment Chimie A</b>                                                                                                                                               |
| Type de logement :                | ..... <b>Toitures bâtiments CHIMIE A</b>                                                                                                                                                                               |
| Fonction principale du bâtiment : | ..... <b>Enseignements : Primaire/Secondaire</b>                                                                                                                                                                       |
| Date de construction :            | ..... <b>&lt; 1997</b>                                                                                                                                                                                                 |

| Le propriétaire et le donneur d'ordre |                                                                                                                                                                                                        |
|---------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Le(s) propriétaire(s) :               | Nom et prénom : ... <b>UNIVERSITE GRENOBLE ALPES - Chargé d'opérations - Monsieur Frédéric BATTOIS</b><br>Adresse : ..... <b>Service facturier - Agence comptable- CS 40700 38058 GRENOBLE CEDEX 9</b> |
| Le donneur d'ordre                    | Nom et prénom : ... <b>UNIVERSITE GRENOBLE ALPES - Chargé d'opérations - Monsieur Frédéric BATTOIS</b><br>Adresse : ..... <b>Service facturier - Agence comptable- CS 40700 38058 GRENOBLE CEDEX 9</b> |

| Le(s) signataire(s)                                                                                                                                                                                                                                                                  |              |                       |                                                                                               |                                                                                   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|-----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                      | NOM Prénom   | Fonction              | Organisme certification                                                                       | Détail de la certification                                                        |
| Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage                                                                                                                                                                                                                                 | BURRIAT Axel | Opérateur de repérage | I.Cert Centre Alphas - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE | Obtention : 18/12/2017<br>Échéance : 17/12/2022<br>N° de certification : CPDI4681 |
| Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport                                                                                                                                                                                                                         |              |                       |                                                                                               |                                                                                   |
| Raison sociale de l'entreprise : <b>CDIM SAS</b> (Numéro SIRET : <b>504 357 203 00042</b> )<br>Adresse : <b>122 av. du Vercors, 38600 FONTAINE</b><br>Désignation de la compagnie d'assurance : <b>AXA</b><br>Numéro de police et date de validité : <b>10272640004 / 31/12/2021</b> |              |                       |                                                                                               |                                                                                   |

| Le rapport de repérage                                                                                   |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Date d'émission du rapport de repérage : 14/06/2021, remis au propriétaire le 14/06/2021                 |
| Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses |
| Pagination : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 44 pages                    |

## Sommaire

- 1 Les conclusions**
- 2 Le(s) laboratoire(s) d'analyses**
- 3 La mission de repérage**
  - 3.1 L'objet de la mission
  - 3.2 Le cadre de la mission
    - 3.2.1 L'intitulé de la mission
    - 3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission
    - 3.2.3 L'objectif de la mission
    - 3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire.
    - 3.2.4b Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
    - 3.2.5 Le périmètre de repérage effectif
    - 3.2.6 Les limites du cadre de la mission
- 4 Conditions de réalisation du repérage**
  - 4.1 Bilan de l'analyse documentaire
  - 4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ
  - 4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur
  - 4.4 Plan et procédures de prélèvements
- 5 Résultats détaillés du repérage**
  - 5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)
  - 5.2 Liste des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante, mais n'en contenant pas après analyse
  - 5.3 Liste des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante sur justificatif
- 6 Signatures**
- 7 Annexes**

## 1. – Les conclusions

### 1.1. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2,

il a été repéré :

- des matériaux et produits contenant de l'amiante après analyse en laboratoire :



Mitron sur conduit (R+2 - Toiture 3)  
Enduit façade (R+1 - Toiture 1; R+1 - Toiture 2; R+2 - Toiture 2)  
Peinture conduit EP (R+1 - Toiture 1; R+1 - Toiture 2)

#### NOTA

L'échantillon de façade est revenu positif à l'amiante il convient donc de considérer l'ensemble des enduits de façade pouvant être impacté par la réfection de l'étanchéité comme amianté

- des matériaux et produits ayant fait l'objet d'analyse, ne contenant pas d'amiante :



Etanchéité courante (R+2 - Toiture 3)  
Etanchéité sous-couche (R+2 - Toiture 3)  
Isolant laine de roche soudable (R+2 - Toiture 3)  
Pare vapeur (R+2 - Toiture 3)  
Etanchéité courante (R+2 - Toiture 1)  
Isolant laine de roche soudable (R+2 - Toiture 1)  
Relevé d'étanchéité (R+2 - Toiture 1)  
Etanchéité courante (R+1 - Toiture 1)

(Détailé en partie 5 du présent rapport)

**1.2. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2 les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :**

| Localisation | Parties du local | Raison |
|--------------|------------------|--------|
| Néant        | -                |        |

## 2. – Le(s) laboratoire(s) d'analyses

**Raison sociale et nom de l'entreprise :** ... EUROFINS

**Adresse :** ..... 2 rue Chanoine Ploton 42016 St Etienne

**Numéro de l'accréditation Cofrac :** ..... 1-1591

## 3. – La mission de repérage

### 3.1 L'objet de la mission

Dans le cadre de la réalisation de travaux dans l'immeuble bâti, ou de la partie d'immeuble bâti, décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble, ou partie d'immeuble, les matériaux ou produits contenant de l'amiante.

### 3.2 Le cadre de la mission

#### 3.2.1 L'intitulé de la mission

«Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux».

#### 3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission

La mission est effectuée en application de l'article L4412-2 du Code du Travail, décret n° 2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations, arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis.

#### 3.2.3 L'objectif de la mission

«Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser tous les matériaux et produits contenant de l'amiante situés dans la zone impactée par les travaux.»

Des listes de matériaux pouvant contenir de l'amiante sont définies de façon non exhaustive dans l'annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019.

#### 3.2.4 Le programme de repérage

Le programme de repérage est défini par l'arrêté du 16 juillet 2019 et l'annexe A de la norme NF X 46-020 d'Août 2017

**Extrait de l'annexe A de la norme NF X 46-020 d'Août 2017 (liste non exhaustive)**

|                                                     |                                                            |
|-----------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités | Plaques ondulées et planes                                 |
|                                                     | Ardoises, bardeaux bitumineux                              |
|                                                     | Éléments associés à la toiture                             |
|                                                     | Éléments sous toiture                                      |
|                                                     | Étanchéité de toiture terrasse                             |
| 2 - Parois verticales extérieures et Façades        | Fenêtres de toit, lanternaux, verrières                    |
|                                                     | Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich |
|                                                     | Isolant et protection thermique ou acoustique sous bardage |
|                                                     | Façades lourdes y compris poteaux                          |
|                                                     | Menuiseries extérieures                                    |
| 3 - Parois verticales intérieures                   | Éléments associés aux façades                              |
|                                                     | Murs et cloisons maçonnés                                  |
|                                                     | Poteaux                                                    |
|                                                     | Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)                |
|                                                     | Gaines et coffres verticaux                                |

|                                                       |                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                       | Portes coupe-feu, pare-flamme, isothermiques, frigorifiques                                                                       |
|                                                       | Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres                                                                           |
| 4 - Plafonds et faux plafonds                         | Plafonds                                                                                                                          |
|                                                       | Poutres et charpentes                                                                                                             |
|                                                       | Poutres et charpentes                                                                                                             |
|                                                       | Gainés et coffres horizontaux                                                                                                     |
|                                                       | Faux plafonds                                                                                                                     |
|                                                       | Suspentes et contrevents                                                                                                          |
| 5 - Planchers et planchers techniques                 | Revêtements de sols                                                                                                               |
| 6 - Conduits et accessoires intérieurs                | Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)                                                        |
|                                                       | Clapets / volets coupe-feu                                                                                                        |
|                                                       | Vide-ordures                                                                                                                      |
| 7 - Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques | Portes et cloisons palières                                                                                                       |
|                                                       | parois des équipements                                                                                                            |
|                                                       | Matériels en machinerie                                                                                                           |
| 8 - Équipements divers et accessoires                 | Chaudières (mixtes, collectives), chauffe bains, radiateurs gaz modulables, Poêles à bois à fuel, à charbon, Groupes électrogènes |
|                                                       | Convecteurs et radiateurs électriques                                                                                             |
|                                                       | fusibles à broche                                                                                                                 |
|                                                       | canalisations électriques préfabriquées                                                                                           |
|                                                       | Coffres-forts                                                                                                                     |
|                                                       | Portes de placard, baignoires et éviers métalliques                                                                               |
|                                                       | Jardinières, bac à sable incendie                                                                                                 |
|                                                       | Étanchéité des murs enterrés                                                                                                      |
|                                                       | Parois verticales et horizontales enterrées                                                                                       |
| 9 - Fondations et soubassements                       | Conduits et fourreaux                                                                                                             |
|                                                       | Conduits, Siphons                                                                                                                 |
|                                                       | Voiries                                                                                                                           |
| 10 - Aménagements, voiries et réseaux divers          | Espaces sportifs                                                                                                                  |
|                                                       | Aménagements extérieurs                                                                                                           |

### 3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes :

| Composant de la construction | Partie du composant ayant été inspecté (Description) | Sur demande ou sur information |
|------------------------------|------------------------------------------------------|--------------------------------|
| Néant                        | -                                                    |                                |

### 3.2.6 Le périmètre de repérage

#### Descriptif des travaux :

Réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse

#### Descriptif des pièces visitées

R+1 - Toiture 1  
R+1 - Toiture 2

R+2 - Toiture 1  
R+2 - Toiture 2  
R+2 - Toiture 3

| Localisation | Description |
|--------------|-------------|
| Néant        | -           |

### 3.2.6 Les limites du cadre de la mission

La recherche de MPCA est réalisée par sondages visuels et par sondages destructifs d'éléments et/ou de composants (avec prélèvements d'échantillons), selon une stratégie d'échantillonnage respectant les prescriptions de la norme NF X46-020 et des arrêtés du 12 décembre 2012 et du 26 juin 2013.

Cette recherche ne peut cependant être exhaustive compte tenu de la multitude de formes que peut prendre l'amiante et le caractère aléatoire et sporadique de son ajout aux matériaux du bâtiment, son inclusion dans les éléments du bâti et/ou sa dissimulation par d'autres matériaux.

Ainsi le contenu du rapport a été établi et limité d'après les quantités et les objectifs tels que définis lors de la commande définitive des prestations à réaliser.

Les observations et mesures disponibles sont établies en des points spécifiques. Ils sont implantés d'après les informations fournies et suivant les contraintes techniques du site. Les conclusions de ce présent rapport ne sont valables uniquement au droit des prélèvements et sondages. La société CDIM SAS ne peut pas exclure des conditions différentes en d'autres points.

Certains MPCA peuvent donc ne pas être mis en évidence par la méthode de recherche par sondages : Zone présentant des similitudes d'ouvrage, fréquence de sondages telles que définies par la norme N FX46-020.

Il n'est ainsi pas exclu que certains MPCA puissent être mis en évidence ultérieurement lors des opérations de démolition ou réhabilitation/ travaux.

Ce risque de mise en évidence tardive de MPCA s'applique également pour les réseaux enterrés.

Dans ce contexte, ce présent rapport ne saurait être définitif avant la réalisation totale des travaux ou fin de la démolition (comprenant l'intégralité des fondations et VRD).

Toutes découvertes de nouveaux matériaux non sondés ou prélevés dans ce présent rapport devront nous être communiquées. Afin de lever le doute, ces nouveaux matériaux devront faire l'objet de prélèvements et analyses par la société CDIM SAS qui aboutiront à un rapport complémentaire.

En aucun cas, les incidences financières résultant de la découverte de ces matériaux ne sauront être imputées à la société CDIM SAS.

Par ailleurs, l'ancienneté des matériaux contenant de l'amiante, les diverses agressions qu'ils subissent, peuvent entraîner la dénaturation de ceux-ci et donner lieu à la libération spontanée de fibres d'amiante.

Ainsi des fibres peuvent migrer et polluer un matériau non réputé contenir de l'amiante, se trouvant à proximité du matériau amianté.

L'intervention de ALC CDIM ne prend pas en compte dans le présent repérage cet effet de pollution éventuelle.

De plus, la mission de repérage ne couvre pas les cas où les locaux, parties de locaux, composants ou parties de composants de la construction sont ou restent inaccessibles. Dans ce cas, la société CDIM SAS pourra préconiser des investigations complémentaires ou approfondies qui devront faire l'objet d'un avenant au contrat.

Tous les travaux effectués dans des locaux autres que ceux définis dans le présent rapport et/ou de natures différentes que celles définies également dans le présent rapport devront faire l'objet d'un autre repérage des MPCA au titre d'un contrat différent.

Le présent repérage ne peut être utilisé que dans les limites définies par le programme de travaux et/ou des objectifs définis lors de la commande et des locaux concernés décrits dans le présent rapport.

La société CDIM SAS ne pourra être tenue pour responsable des conséquences directes ou indirectes découlant de travaux issus de décisions ou interprétations erronées de ce présent rapport.

**4. – Conditions de réalisation du repérage****4.1 Bilan de l'analyse documentaire**

| Documents demandés                                                                            | Documents remis |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés                                      | Non             |
| Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place | Non             |
| Éléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité | Oui             |

Observations :

**Néant****4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ**

Date de la commande : 05/05/2021

Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 20/05/2021

Personne en charge d'accompagner l'opérateur de repérage : Sans accompagnateur

**4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur**

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions de la Norme NF X 46-020 d'Août 2017.

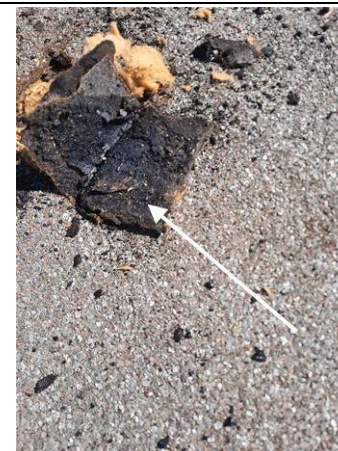
| Observations                                           | Oui | Non | Sans Objet |
|--------------------------------------------------------|-----|-----|------------|
| Plan de prévention réalisé avant intervention sur site | -   | X   | -          |
| Vide sanitaire accessible                              |     |     | X          |
| Combles ou toiture accessibles et visitables           | X   |     |            |

**4.4 Plan et procédures de prélèvements**

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

## 5. – Résultats détaillés du repérage

### 5.1 Récapitulatif zone par zone

| Zone           | Identifiant + Description                                                                                                                   | Conclusion (justification)                                      | Photo                                                                                |
|----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Matériau n°001 | <p><u>Localisation</u> : R+2 - Toiture 3</p> <p><u>Echantillons</u> : ech. no001</p> <p><u>Description</u> :</p> <p>Mitron sur conduit</p>  | <p>Présence d'amiante</p> <p>(Après analyse en laboratoire)</p> |   |
| Matériau n°002 | <p><u>Localisation</u> : R+2 - Toiture 3</p> <p><u>Echantillons</u> : ech. no002</p> <p><u>Description</u> :</p> <p>Etanchéité courante</p> | <p>Absence d'amiante</p> <p>(Après analyse en laboratoire)</p>  |  |

| Zone           | Identifiant + Description                                                                                                                               | Conclusion (justification)                                     | Photo                                                                                |
|----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Matériau n°003 | <p><u>Localisation</u> : R+2 - Toiture 3</p> <p><u>Echantillons</u> : ech. no003</p> <p><u>Description</u> :</p> <p>Etanchéité sous-couche</p>          | <p>Absence d'amiante</p> <p>(Après analyse en laboratoire)</p> |   |
| Matériau n°004 | <p><u>Localisation</u> : R+2 - Toiture 3</p> <p><u>Echantillons</u> : ech. no004</p> <p><u>Description</u> :</p> <p>Isolant laine de roche soudable</p> | <p>Absence d'amiante</p> <p>(Après analyse en laboratoire)</p> |  |

| Zone           | Identifiant + Description                                                                                                                   | Conclusion (justification)                                     | Photo                                                                                |
|----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Matériau n°005 | <p><u>Localisation</u> : R+2 - Toiture 3</p> <p><u>Echantillons</u> : ech. no005</p> <p><u>Description</u> :</p> <p>Pare vapeur</p>         | <p>Absence d'amiante</p> <p>(Après analyse en laboratoire)</p> |   |
| Matériau n°006 | <p><u>Localisation</u> : R+2 - Toiture 1</p> <p><u>Echantillons</u> : ech. no006</p> <p><u>Description</u> :</p> <p>Etanchéité courante</p> | <p>Absence d'amiante</p> <p>(Après analyse en laboratoire)</p> |  |

| Zone           | Identifiant + Description                                                                                                                               | Conclusion (justification)                                     | Photo                                                                                |
|----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Matériau n°007 | <p><u>Localisation</u> : R+2 - Toiture 1</p> <p><u>Echantillons</u> : ech. no007</p> <p><u>Description</u> :</p> <p>Isolant laine de roche soudable</p> | <p>Absence d'amiante</p> <p>(Après analyse en laboratoire)</p> |   |
| Matériau n°008 | <p><u>Localisation</u> : R+2 - Toiture 1</p> <p><u>Echantillons</u> : ech. no008</p> <p><u>Description</u> :</p> <p>Relevé d'étanchéité</p>             | <p>Absence d'amiante</p> <p>(Après analyse en laboratoire)</p> |  |

| Zone           | Identifiant + Description                                                                                                                                               | Conclusion (justification)                                      | Photo                                                                                |
|----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Matériau n°009 | <p><u>Localisation</u> : R+1 - Toiture 1</p> <p><u>Echantillons</u> : ech. no009</p> <p><u>Description</u> :</p> <p>Etanchéité courante</p>                             | <p>Absence d'amiante</p> <p>(Après analyse en laboratoire)</p>  |   |
| Matériau n°010 | <p><u>Localisation</u> : R+1 - Toiture 1; R+1 - Toiture 2; R+2 - Toiture 2</p> <p><u>Echantillons</u> : ech. no010</p> <p><u>Description</u> :</p> <p>Enduit façade</p> | <p>Présence d'amiante</p> <p>(Après analyse en laboratoire)</p> |  |

| Zone           | Identifiant + Description                                                                                                                                   | Conclusion (justification)                                   | Photo                                                                               |
|----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Matériau n°011 | <p><u>Localisation</u> : R+1 - Toiture 1; R+1 - Toiture 2</p> <p><u>Echantillons</u>: ech. no011</p> <p><u>Description</u> :</p> <p>Peinture conduit EP</p> | <p>Présence d'amiante<br/>(Après analyse en laboratoire)</p> |  |

## 5.2 Liste des produits et matériaux, présentée par catégorie

Dans le cadre de la mission, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

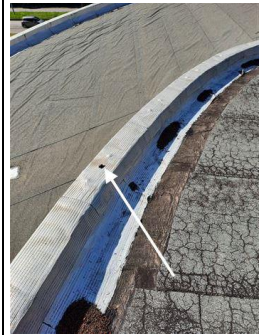
### 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités

| Matériau n°001 : Conduit de ventilation |               |                                                                                                                        |                        |                |                                                                                     |
|-----------------------------------------|---------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|----------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Niveau : R+2                            |               |                                                                                                                        |                        |                |                                                                                     |
| Localisation                            | n° de sondage | Description                                                                                                            | Echantillon            | N° Echantillon | Photo                                                                               |
| Toiture 3                               | 1             | <u>Identifiant</u> : Matériau n°001<br><u>Description</u> : Mitron sur conduit<br><u>Résultat</u> : Présence d'amiante | Oui<br>R+2 - Toiture 3 | ech. no001     |  |

| Matériau n°002 : Partie plane : revêtement bitumineux (bandes, lés...) |               |                                                                                                                           |                        |                |                                                                                      |
|------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|----------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Niveau : R+2                                                           |               |                                                                                                                           |                        |                |                                                                                      |
| Localisation                                                           | n° de sondage | Description                                                                                                               | Echantillon            | N° Echantillon | Photo                                                                                |
| Toiture 3                                                              | 1             | <u>Identifiant</u> : Matériau n°002<br><u>Description</u> : Etanchéité courante<br><u>Résultat</u> : Absence d'amiante    | Oui<br>R+2 - Toiture 3 | ech. no002     |   |
| Matériau n°003 : Partie plane : revêtement bitumineux (bandes, lés...) |               |                                                                                                                           |                        |                |                                                                                      |
| Niveau : R+2                                                           |               |                                                                                                                           |                        |                |                                                                                      |
| Localisation                                                           | n° de sondage | Description                                                                                                               | Echantillon            | N° Echantillon | Photo                                                                                |
| Toiture 3                                                              | 1             | <u>Identifiant</u> : Matériau n°003<br><u>Description</u> : Etanchéité sous-couche<br><u>Résultat</u> : Absence d'amiante | Oui<br>R+2 - Toiture 3 | ech. no003     |  |

| Matériau n°004 : Isolant fibreux en sous toiture |               |                                                                                                                                    |                        |                |                                                                                      |
|--------------------------------------------------|---------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|----------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Niveau : R+2                                     |               |                                                                                                                                    |                        |                |                                                                                      |
| Localisation                                     | n° de sondage | Description                                                                                                                        | Echantillon            | N° Echantillon | Photo                                                                                |
| Toiture 3                                        | 1             | <u>Identifiant</u> : Matériau n°004<br><u>Description</u> : Isolant laine de roche soudable<br><u>Résultat</u> : Absence d'amiante | Oui<br>R+2 - Toiture 3 | ech. no004     |   |
| Matériau n°005 : Partie plane : pare vapeur      |               |                                                                                                                                    |                        |                |                                                                                      |
| Niveau : R+2                                     |               |                                                                                                                                    |                        |                |                                                                                      |
| Localisation                                     | n° de sondage | Description                                                                                                                        | Echantillon            | N° Echantillon | Photo                                                                                |
| Toiture 3                                        | 1             | <u>Identifiant</u> : Matériau n°005<br><u>Description</u> : Pare vapeur<br><u>Résultat</u> : Absence d'amiante                     | Oui<br>R+2 - Toiture 3 | ech. no005     |  |

| Matériau n°006 : Partie plane : revêtement bitumineux (bandes, lés...) |               |                                                                                                                                    |                        |                |                                                                                      |
|------------------------------------------------------------------------|---------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|----------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Niveau : R+2                                                           |               |                                                                                                                                    |                        |                |                                                                                      |
| Localisation                                                           | n° de sondage | Description                                                                                                                        | Echantillon            | N° Echantillon | Photo                                                                                |
| Toiture 1                                                              | 1             | <u>Identifiant</u> : Matériau n°006<br><u>Description</u> : Etanchéité courante<br><u>Résultat</u> : Absence d'amiante             | Oui<br>R+2 - Toiture 1 | ech. no006     |   |
| Matériau n°007 : Isolant fibreux en sous toiture                       |               |                                                                                                                                    |                        |                |                                                                                      |
| Niveau : R+2                                                           |               |                                                                                                                                    |                        |                |                                                                                      |
| Localisation                                                           | n° de sondage | Description                                                                                                                        | Echantillon            | N° Echantillon | Photo                                                                                |
| Toiture 1                                                              | 1             | <u>Identifiant</u> : Matériau n°007<br><u>Description</u> : Isolant laine de roche soudable<br><u>Résultat</u> : Absence d'amiante | Oui<br>R+2 - Toiture 1 | ech. no007     |  |

| Matériau n°008 : Relevé : revêtement bitumineux (bandes, lés...)       |               |                                                                                                                        |                        |                |                                                                                      |
|------------------------------------------------------------------------|---------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|----------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Niveau : R+2                                                           |               |                                                                                                                        |                        |                |                                                                                      |
| Localisation                                                           | n° de sondage | Description                                                                                                            | Echantillon            | N° Echantillon | Photo                                                                                |
| Toiture 1                                                              | 1             | <u>Identifiant</u> : Matériau n°008<br><u>Description</u> : Relevé d'étanchéité<br><u>Résultat</u> : Absence d'amiante | Oui<br>R+2 - Toiture 1 | ech. no008     |   |
| Matériau n°009 : Partie plane : revêtement bitumineux (bandes, lés...) |               |                                                                                                                        |                        |                |                                                                                      |
| Niveau : R+1                                                           |               |                                                                                                                        |                        |                |                                                                                      |
| Localisation                                                           | n° de sondage | Description                                                                                                            | Echantillon            | N° Echantillon | Photo                                                                                |
| Toiture 1                                                              | 1             | <u>Identifiant</u> : Matériau n°009<br><u>Description</u> : Etanchéité courante<br><u>Résultat</u> : Absence d'amiante | Oui<br>R+1 - Toiture 1 | ech. no009     |  |

| Matériau n°011 : Conduit d'eaux pluviales |               |                                                                                                                         |                        |                |                                                                                     |
|-------------------------------------------|---------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|----------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Niveau : R+1                              |               |                                                                                                                         |                        |                |                                                                                     |
| Localisation                              | n° de sondage | Description                                                                                                             | Echantillon            | N° Echantillon | Photo                                                                               |
| Toiture 1; R+1 - Toiture 2                | 1             | <u>Identifiant</u> : Matériau n°011<br><u>Description</u> : Peinture conduit EP<br><u>Résultat</u> : Présence d'amiante | Oui<br>R+1 - Toiture 1 | ech. no011     |  |

## 2 - Parois verticales extérieures et Façades

| Matériau n°010 : Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché) |               |                                                                                                                   |                        |                |                                                                                      |
|---------------------------------------------------------------|---------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|----------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Niveau : R+1                                                  |               |                                                                                                                   |                        |                |                                                                                      |
| Localisation                                                  | n° de sondage | Description                                                                                                       | Echantillon            | N° Echantillon | Photo                                                                                |
| Toiture 1; R+1 - Toiture 2; R+2 - Toiture 2                   | 1             | <u>Identifiant</u> : Matériau n°010<br><u>Description</u> : Enduit façade<br><u>Résultat</u> : Présence d'amiante | Oui<br>R+1 - Toiture 1 | ech. no010     |  |

## 3 - Parois verticales intérieures Sans objet

## 4 - Plafonds et faux plafonds

CDIM SAS – Siège social : 122 av. du Vercors 38600 FONTAINE  
3 agences en Rhône Alpes :

ISERE

RHONE

SAVOIE / HAUTE SAVOIE

Tél. : 04 82 54 01 10 - [cdim@cdim-expertises.fr](mailto:cdim@cdim-expertises.fr) - N°SIREN : 504 357 203 00042/59

Compagnie d'assurance : AXA n°10272640004

Rapport du : 14/06/2021 - Page 19 sur 44

**Sans objet**

**5 - Planchers et planchers techniques**

**Sans objet**

**6 - Conduits et accessoires intérieurs**

**Sans objet**

**7 - Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques**

**Sans objet**

**8 - Équipements divers et accessoires**

**Sans objet**

**9 - Fondations et soubassements**

**Sans objet**

**10 - Aménagements, voiries et réseaux divers**

**Sans objet**

**Composants ne figurant pas sur la Norme NF X 46-020 d'Août 2017**

**Sans objet**

**6. – Signatures**

*Nota :* Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **I.Cert - Centre Alphasys - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE (détail sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr) programme n°4-4-11)**

Fait à **FONTAINE**, le **14/06/2021**

**Par : BURRIAT Axel**



**Cachet de l'entreprise**



**CDIM SAS**  
2 rue Colonel Chambonnet  
69500 BRON  
mail: [cdim@cdim-expertises.fr](mailto:cdim@cdim-expertises.fr)  
Tel: 04 82 54 01 10  
RCS 504 357 203

## ANNEXES

Au rapport de mission de repérage n° 2021/03519 CHIMIE A

**Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012**

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org).

## Sommaire des annexes

### 7 Annexes

#### 7.1 Schéma de repérage

#### 7.2 Rapports d'essais

#### 7.3 Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

#### 7.4 Conséquences réglementaires et recommandations

#### 7.5 Recommandations générales de sécurité

#### 7.6 Documents annexés au présent rapport

7.1 - Annexe - Schéma de repérage

## Toiture R+1 ech

### Planche (Croquis) de repérage Technique

Entreprise réalisant le repérage :

CDIM SAS

Rédacteur : BURRIAT Axel

Adresse du bien :

Bâtiment CHIMIE A : 421 rue de la chimie

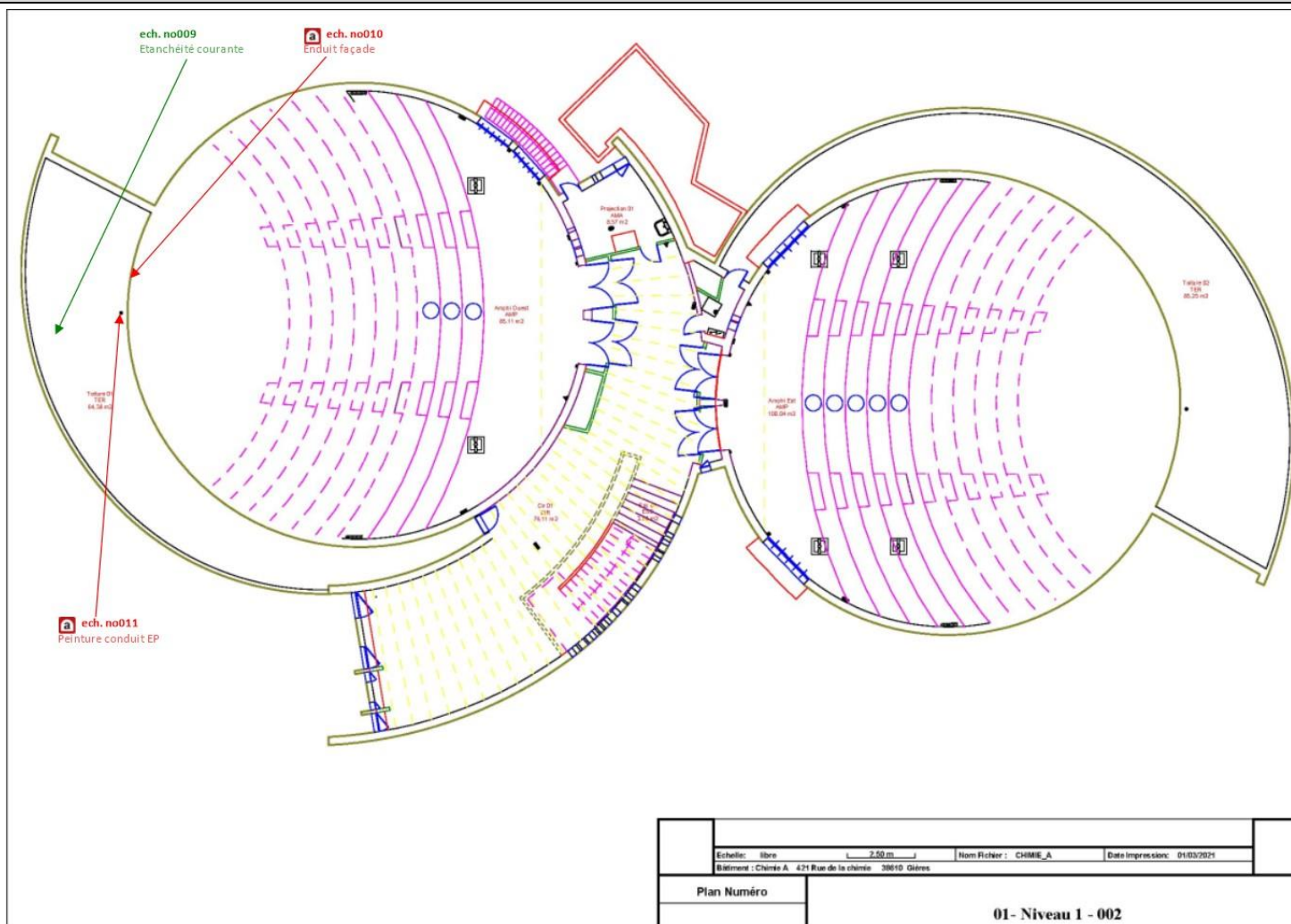
38610 GIERES

Informations relatives au rapport du repérage :

Réf. du rapport : 2021/03519 CHIMIE A

Date : 14/06/2021

Légende :



CDIM SAS – Siège social :122 av. du Vercors 38600 FONTAINE

3 agences en Rhône Alpes :

**ISERE**

**RHONE**

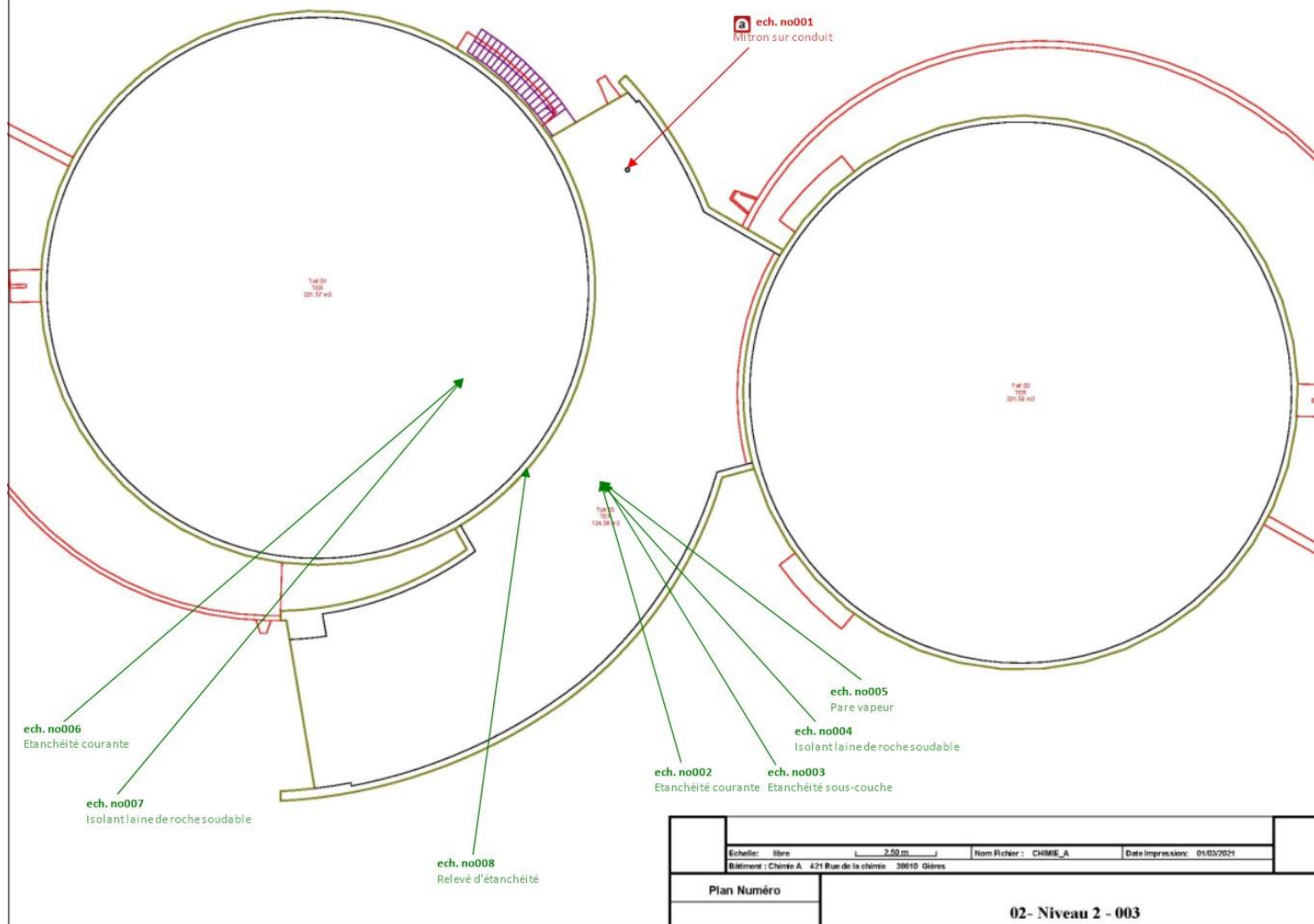
**SAVOIE / HAUTE SAVOIE**

Tél. : 04 82 54 01 10 - [cdim@cdim-expertises.fr](mailto:cdim@cdim-expertises.fr) - N°SIREN : 504 357 203 00042/59

Compagnie d'assurance : AXA n°10272640004

Rapport du :14/06/2021 - Page 24 sur 44

## Toiture R+2 ech



### Planche (Croquis) de repérage Technique

Entreprise réalisant le repérage :

CDIM SAS

Rédacteur : BURRIAT Axel

Adresse du bien :

Bâtiment CHIMIE A : 421 rue de la chimie

38610 GIERES

Informations relatives au rapport du repérage :

Réf. du rapport : 2021/03519 CHIMIE A

Date : 14/06/2021

Légende :

CDIM SAS – Siège social : 122 av. du Vercors 38600 FONTAINE

3 agences en Rhône Alpes :

**ISERE**

**RHONE**

**SAVOIE / HAUTE SAVOIE**

Tél. : 04 82 54 01 10 - [cdim@cdim-expertises.fr](mailto:cdim@cdim-expertises.fr) - N°SIREN : 504 357 203 00042/59

Compagnie d'assurance : AXA n°10272640004

Rapport du : 14/06/2021 - Page 25 sur 44

## Toiture R+1 Amiante

### Planche (Croquis) de repérage Technique

Entreprise réalisant le repérage :

CDIM SAS

Rédacteur : BURRIAT Axel

Adresse du bien :

Bâtiment CHIMIE A : 421 rue de la chimie

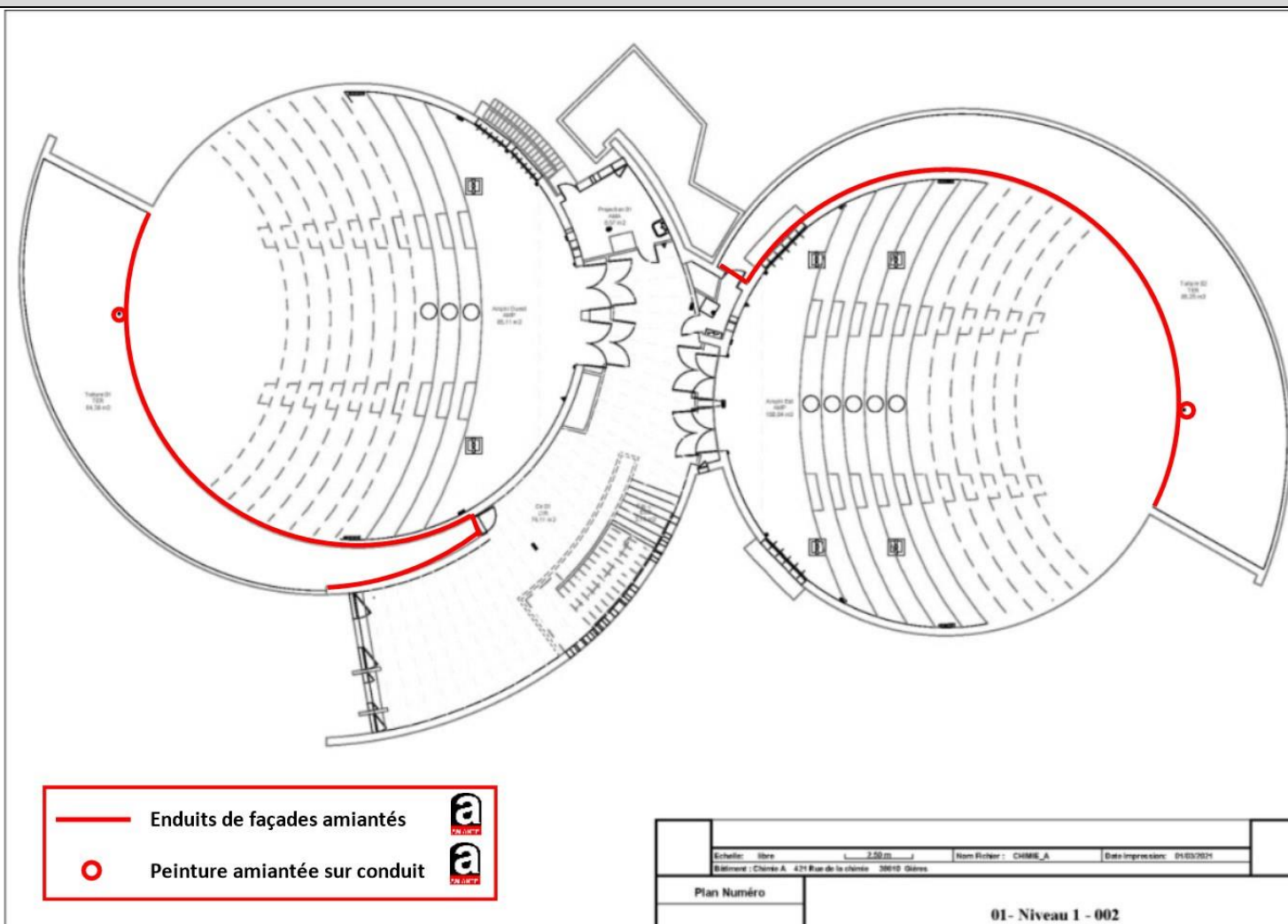
38610 GIERES

Informations relatives au rapport du repérage :

Réf. du rapport : 2021/03519 CHIMIE A

Date : 14/06/2021

Légende :



CDIM SAS – Siège social : 122 av. du Vercors 38600 FONTAINE  
3 agences en Rhône Alpes :

**ISERE**

Tél. : 04 82 54 01 10 - [cdim@cdim-expertises.fr](mailto:cdim@cdim-expertises.fr) - N°SIREN : 504 357 203 00042/59

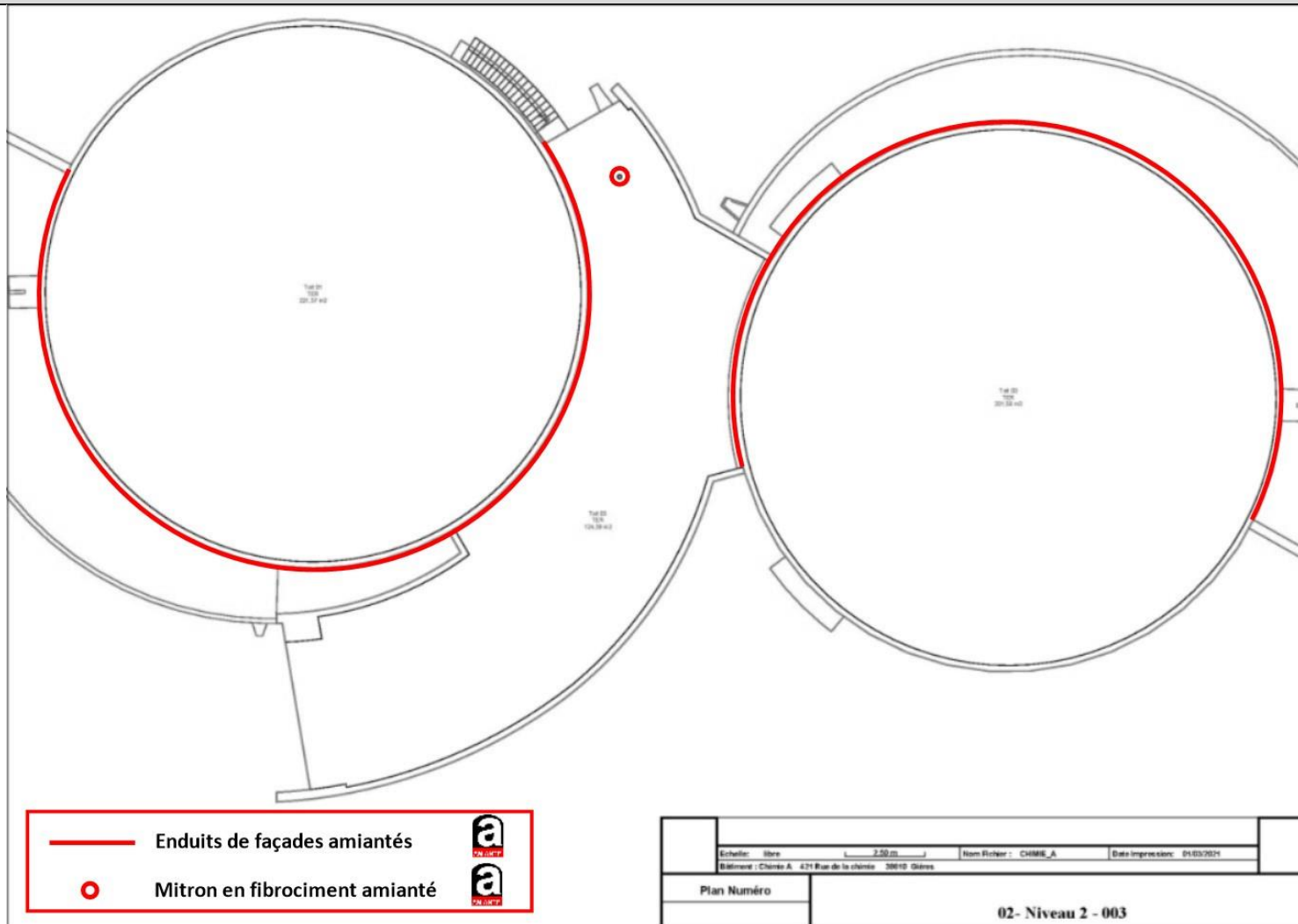
Compagnie d'assurance : AXA n°10272640004

Rapport du : 14/06/2021 - Page 26 sur 44

**RHONE**

**SAVOIE / HAUTE SAVOIE**

## Toiture R+2 Amiante



### Planche (Croquis) de repérage Technique

Entreprise réalisant le repérage :

CDIM SAS

Rédacteur : BURRIAT Axel

Adresse du bien :

Bâtiment CHIMIE A : 421 rue de la chimie  
38610 GIERES

Informations relatives au rapport du repérage :

Réf. du rapport : 2021/03519 CHIMIE A

Date : 14/06/2021

Légende :

CDIM SAS – Siège social : 122 av. du Vercors 38600 FONTAINE  
3 agences en Rhône Alpes :

ISERE

RHONE

SAVOIE / HAUTE SAVOIE

Tél. : 04 82 54 01 10 - [cdim@cdim-expertises.fr](mailto:cdim@cdim-expertises.fr) - N°SIREN : 504 357 203 00042/59

Compagnie d'assurance : AXA n°10272640004

Rapport du : 14/06/2021 - Page 27 sur 44

## 7.2 - Annexe - Rapports d'essais

## Identification des prélèvements :

| Identifiant et prélèvement | Localisation    | Composant de la construction                                                         | Parties du composant                                  | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Photo                                                                                 |
|----------------------------|-----------------|--------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Matériau n°001-ech. no001  | R+2 - Toiture 3 | 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Éléments associés à la toiture | Conduit de ventilation                                | Mitron sur conduit<br><br><b>Réf. laboratoire:</b> 21Y016749-001<br><b>Commentaires Laboratoire:</b> Matériau semi-dur (noir) ; matériau dur fibreux de type fibres-ciment (gris) (Calcination et/ou attaque acide2)<br><b>Analyse à réaliser:</b> Toutes les couches (1 à 1)                                                                                  |    |
| Matériau n°002-ech. no002  | R+2 - Toiture 3 | 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse | Partie plane : revêtement bitumineux (bandes, lés...) | Etanchéité courante<br><br><b>Réf. laboratoire:</b> 21Y016749-002<br><b>Commentaires Laboratoire:</b> Matériau dur (noir) ; matériau souple (fibreux) (bitumineux) (noir) (Calcination et/ou attaque acide2)<br><b>Analyse à réaliser:</b> Toutes les couches (1 à 1)                                                                                          |    |
| Matériau n°003-ech. no003  | R+2 - Toiture 3 | 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse | Partie plane : revêtement bitumineux (bandes, lés...) | Etanchéité sous-couche<br><br><b>Réf. laboratoire:</b> 21Y016749-003<br><b>Commentaires Laboratoire:</b> Matériau dur (noir) ; matériau souple (fibreux) (marron) ; matériau souple (fibreux) (bitumineux) (noir) (Calcination et/ou attaque acide4)<br><b>Analyse à réaliser:</b> Toutes les couches (1 à 1)                                                  |   |
| Matériau n°004-ech. no004  | R+2 - Toiture 3 | 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Éléments sous toiture          | Isolant fibreux en sous toiture                       | Isolant laine de roche soudable<br><br><b>Réf. laboratoire:</b> 21Y016749-004<br><b>Commentaires Laboratoire:</b> Couche 1: Matériau souple (fibreux) (bitumineux) (noir) (Calcination et/ou attaque acide2)<br>Couche 2: Matériau fibreux de type isolant (jaune) (Calcination et/ou attaque acide2)<br><b>Analyse à réaliser:</b> Toutes les couches (1 à 1) |  |
| Matériau n°005-ech. no005  | R+2 - Toiture 3 | 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse | Partie plane : pare vapeur                            | Pare vapeur<br><br><b>Réf. laboratoire:</b> 21Y016749-005<br><b>Commentaires Laboratoire:</b> Matériau souple (fibreux) (bitumineux) (noir) (Calcination et/ou attaque acide2)<br><b>Analyse à réaliser:</b> Toutes les couches (1 à 1)                                                                                                                        |  |

| Identifiant et prélèvement | Localisation    | Composant de la construction                                                         | Parties du composant                                  | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Photo                                                                                 |
|----------------------------|-----------------|--------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Matériau n°006-ech. no006  | R+2 - Toiture 1 | 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse | Partie plane : revêtement bitumineux (bandes, lés...) | <p>Etanchéité courante</p> <p><b>Réf. laboratoire:</b> 21Y016749-006<br/> <b>Commentaires Laboratoire:</b> Matériau dur (gris) ; matériau souple (fibreuse) (bitumineux) (noir) (Calcination et/ou attaque acide2)<br/> <b>Analyse à réaliser:</b> Toutes les couches (1 à 1)</p>                                                                                            |    |
| Matériau n°007-ech. no007  | R+2 - Toiture 1 | 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Éléments sous toiture          | Isolant fibreux en sous toiture                       | <p>Isolant laine de roche soudable</p> <p><b>Réf. laboratoire:</b> 21Y016749-007<br/> <b>Commentaires Laboratoire:</b> Couche 1: Matériau fibreux de type isolant (jaune) (Calcination et/ou attaque acide2)<br/> Couche 2: Matériau souple (fibreuse) (bitumineux) (noir) (Calcination et/ou attaque acide2)<br/> <b>Analyse à réaliser:</b> Toutes les couches (1 à 1)</p> |    |
| Matériau n°008-ech. no008  | R+2 - Toiture 1 | 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse | Relevé : revêtement bitumineux (bandes, lés...)       | <p>Relevé d'étanchéité</p> <p><b>Réf. laboratoire:</b> 21Y016749-008<br/> <b>Commentaires Laboratoire:</b> Matériau de type aluminium (gris) ; matériau souple (fibreuse) (bitumineux) (noir) (Calcination et/ou attaque acide2)<br/> <b>Analyse à réaliser:</b> Toutes les couches (1 à 1)</p>                                                                              |   |
| Matériau n°009-ech. no009  | R+1 - Toiture 1 | 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse | Partie plane : revêtement bitumineux (bandes, lés...) | <p>Etanchéité courante</p> <p><b>Réf. laboratoire:</b> 21Y016749-009<br/> <b>Commentaires Laboratoire:</b> Matériau dur (gris) ; matériau souple (fibreuse) (bitumineux) (noir) ; matériau semi-dur (fibreuse) (marron) (Calcination et/ou attaque acide4)<br/> <b>Analyse à réaliser:</b> Toutes les couches (1 à 1)</p>                                                    |  |
| Matériau n°010-ech. no010  | R+1 - Toiture 1 | 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux     | Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché)          | <p>Enduit façade</p> <p><b>Réf. laboratoire:</b> 21Y016749-010<br/> <b>Commentaires Laboratoire:</b> Matériau (noir) ; matériau semi-dur (fibreuse) (gris) ; matériau semi-dur (blanc) (Calcination et/ou attaque acide2)<br/> <b>Analyse à réaliser:</b> Toutes les couches (1 à 1)</p>                                                                                     |  |

| Identifiant et prélèvement | Localisation    | Composant de la construction                                                         | Parties du composant     | Description                                                                                                                                                                                                                                                        | Photo                                                                               |
|----------------------------|-----------------|--------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Matériau n°011-ech. no011  | R+1 - Toiture 1 | 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Éléments associés à la toiture | Conduit d'eaux pluviales | <p>Peinture conduit EP</p> <p><b>Réf. laboratoire:</b> 21Y016749-011</p> <p><b>Commentaires Laboratoire:</b> Matériau de type système d'enduit peinture (gris) (Calcination et/ou attaque acide1)</p> <p><b>Analyse à réaliser:</b> Toutes les couches (1 à 1)</p> |  |

**Copie des rapports d'essais :**

---

CDIM SAS – Siège social :122 av. du Vercors 38600 FONTAINE  
3 agences en Rhône Alpes :

ISERE

RHONE

SAVOIE / HAUTE SAVOIE

Tél. : 04 82 54 01 10 - [cdim@cdim-expertises.fr](mailto:cdim@cdim-expertises.fr) - N°SIREN : 504 357 203 00042/59

Compagnie d'assurance : AXA n°10272640004

Rapport du :14/06/2021 - Page 31 sur 44



**Analyses pour le Bâtiment**

CDIM  
**Monsieur Axel BURRIAT**  
122 Avenue du Vercors  
38600 FONTAINE

Notre référence : AR-21-SG-023395-01

**Numéro de dossier : 21Y016749**

**Référence de dossier : Dossier: 2021/03519 CHIMIE A**

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint le rapport d'analyse relatif à l'échantillon suivant :

- N° 21Y016749-001 - Référence ech. no001 - 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités -  
Eléments associés à la toiture - Conduit de ventilation - Mitron sur conduit - R+2 - Toiture 3, prélevé par  
vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

- N° 21Y016749-002 - Référence ech. no002 - 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités -  
Étanchéité de toiture terrasse - Partie plane : revêtement bitumineux (bandes, les ) - Étanchéité courante -  
R+2 - Toiture 3, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal,  
Unipessoal Lda.

- N° 21Y016749-003 - Référence ech. no003 - 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités -  
Étanchéité de toiture terrasse - Partie plane : revêtement bitumineux (bandes, les ) - Étanchéité  
sous-couche - R+2 - Toiture 3, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing  
Portugal, Unipessoal Lda.

- N° 21Y016749-004 - Référence ech. no004 - 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités -  
Eléments sous toiture - Isolant fibreux en sous toiture - Isolant laine de roche soudable - R+2 - Toiture 3,  
prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

- N° 21Y016749-005 - Référence ech. no005 - 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités -  
Étanchéité de toiture terrasse - Partie plane : pare vapeur - Pare vapeur - R+2 - Toiture 3, prélevé par vos  
soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

- N° 21Y016749-006 - Référence ech. no006 - 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités -  
Étanchéité de toiture terrasse - Partie plane : revêtement bitumineux (bandes, les ) - Étanchéité courante -  
R+2 - Toiture 1, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal,  
Unipessoal Lda.

**Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Est SAS**

2, rue Chanoine Ploton

F-42016 ST ETIENNE Cedex 1

Tél: +33 4 77 92 36 30 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: [www.eurofins.fr/amiante/analyses/](http://www.eurofins.fr/amiante/analyses/)  
S.A.S. au capital de 419 090 € RCS Saint-Etienne SIRET 529 294 027 00030 TVA FR47 529 294 027 APE 7120B

CDIM SAS – Siège social :122 av. du Vercors 38600 FONTAINE

3 agences en Rhône Alpes :

ISERE

RHONE

SAVOIE / HAUTE SAVOIE

Tél. : 04 82 54 01 10 - [cdim@cdim-expertises.fr](mailto:cdim@cdim-expertises.fr) - N°SIREN : 504 357 203 00042/59

Compagnie d'assurance : AXA n°10272640004

Rapport du :14/06/2021 - Page 32 sur 44

**Analyses pour le Bâtiment**

- N° 21Y016749-007 - Référence ech. no007 - 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités -  
Éléments sous toiture - Isolant fibreux en sous toiture - Isolant laine de roche soudable - R+2 - Toiture 1,  
prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

- N° 21Y016749-008 - Référence ech. no008 - 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités -  
Étanchéité de toiture terrasse - Releve : revêtement bitumineux (bandes, les) - Releve d'étanchéité - R+2  
- Toiture 1, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal  
Lda.

- N° 21Y016749-009 - Référence ech. no009 - 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités -  
Étanchéité de toiture terrasse - Partie plane : revêtement bitumineux (bandes, les) - Étanchéité courante -  
R+1 - Toiture 1, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal,  
Unipessoal Lda.

- N° 21Y016749-010 - Référence ech. no010 - 2 - Parois verticales extérieures et Facades - Facades  
lourdes y compris poteaux - Enduit extérieur (projeté, lisse ou taloché) - Enduit façade - R+1 - Toiture 1,  
prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

- N° 21Y016749-011 - Référence ech. no011 - 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités -  
Éléments associés à la toiture - Conduit d'eaux pluviales - Peinture conduit EP - R+1 - Toiture 1, prélevé  
par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

Vous souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Votre laboratoire Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Est SAS

**Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Est SAS**

2, rue Chanoine Ploton

F-42016 ST ETIENNE Cedex 1

Tél: +33 4 77 92 36 30 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: [www.eurofins.fr/amiante/analyses/](http://www.eurofins.fr/amiante/analyses/)  
S.A.S. au capital de 419 090 € RCS Saint-Etienne SIRET 529 294 027 00030 TVA FR47 529 294 027 APE 7120B

CDIM SAS – Siège social : 122 av. du Vercors 38600 FONTAINE

3 agences en Rhône Alpes :

**ISERE**

**RHONE**

**SAVOIE / HAUTE SAVOIE**

Tél. : 04 82 54 01 10 - [cdim@cdim-expertises.fr](mailto:cdim@cdim-expertises.fr) - N°SIREN : 504 357 203 00042/59

Compagnie d'assurance : AXA n°10272640004

Rapport du : 14/06/2021 - Page 33 sur 44



Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

**EUROFINS ANALYSES POUR LE**  
**BÂTIMENT SUD EST SAS**  
 Referent Sous Traitant  
 2 Rue Chanoine Ploton  
 42000 Saint-Etienne

**RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX**

N° de rapport d'analyse : AR-21-EK-043615-01

Date d'émission de rapport : 31/05/2021 1:55

Page 1/5

Référence laboratoire N° : 21EK071811

Référence de suivi du dossier N° : 21Y016749

Reçu au laboratoire le : 24/05/2021

Date de réception : 21/05/2021

Date d'analyse : 28/05/2021

Référence dossier Client: 21Y016749 - Dossier: 2021/03519 CHIMIE A

| N° éch.    | Référence client                                                                                                                                                                                                 | Description visuelle                                                                                     | Technique utilisée / Analyste | Préparation                   |                                                                 | Résultats                           |
|------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-----------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
|            |                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                          |                               | Nb prep / Nb grilles ou lames | Type                                                            |                                     |
| 001<br>(1) | 21Y016749-001 - ech. no001 - 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étancheités - Elements associés a la toiture - Conduit de ventilation - Mitron sur conduit - R+2 - Toiture 3                                | Matériau semi-dur (noir) ; matériau dur fibreux de type fibres-ciment (gris)                             | <b>MOLP</b> / JMX9            | 2 / 2                         | -                                                               | Fibres d'amiante de type chrysotile |
| 002        | 21Y016749-002 - ech. no002 - 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étancheités - Etancheité de toiture terrasse - Partie plane revêtement bitumineux (bandes, les ) - Etancheité courante - R+2 - Toiture 3    | Matériau dur (noir) ; matériau souple (fibreux) (bitumineux) (noir)                                      | <b>MET</b> / PV6L             | 1 / 2                         | Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement) | Fibres d'amiante non détectées      |
| 003        | 21Y016749-003 - ech. no003 - 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étancheités - Etancheité de toiture terrasse - Partie plane revêtement bitumineux (bandes, les ) - Etancheité sous-couche - R+2 - Toiture 3 | Matériau dur (noir) ; matériau souple (fibreux) (marron) ; matériau souple (fibreux) (bitumineux) (noir) | <b>MET</b> / PV6L             | 1 / 2                         | Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement) | Fibres d'amiante non détectées      |

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole \* ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.  
 Rua Monte de Alem, 62  
 4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL



CDIM SAS – Siège social :122 av. du Vercors 38600 FONTAINE  
 3 agences en Rhône Alpes :

ISERERHONESAVOIE / HAUTE SAVOIETél. : 04 82 54 01 10 - [cdim@cdim-expertises.fr](mailto:cdim@cdim-expertises.fr) - N°SIREN : 504 357 203 00042/59

Compagnie d'assurance : AXA n°10272640004

Rapport du :14/06/2021 - Page 34 sur 44





Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

## RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-21-EK-043615-01

Date d'émission de rapport : 31/05/2021 1:55

Page 2/5

Référence laboratoire N° : 21EK071811

Référence de suivi du dossier N° : 21Y016749

Reçu au laboratoire le : 24/05/2021

Date de réception : 21/05/2021

Date d'analyse : 28/05/2021

Référence dossier Client: 21Y016749 - Dossier: 2021/03519 CHIMIE A

| N° éch. | Référence client                                                                                                                                                                                              | Description visuelle                                                | Technique utilisée / Analyste | Préparation                   |                                                                 | Résultats                      |
|---------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-----------------------------------------------------------------|--------------------------------|
|         |                                                                                                                                                                                                               |                                                                     |                               | Nb prep / Nb grilles ou lames | Type                                                            |                                |
| 004     | 21Y016749-004 - ech. no004 - 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étancheités - Elements sous toiture - Isolant fibreux en sous toiture - Isolant laine de roche soudable - R+2 - Toiture 3                | Matériau souple (fibreux) (bitumineux) (noir)                       | MET / PV6L                    | 1 / 2                         | Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement) | Fibres d'amiante non détectées |
|         |                                                                                                                                                                                                               | Matériau fibreux de type isolant (jaune)                            | MOLP / JMX9                   | 2 / 2                         | -                                                               | Fibres d'amiante non détectées |
| 005     | 21Y016749-005 - ech. no005 - 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étancheités - Etancheite de toiture terrasse - Partie plane pare vapeur - Pare vapeur - R+2 - Toiture :                                  | Matériau souple (fibreux) (bitumineux) (noir)                       | MET / PV6L                    | 1 / 2                         | Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement) | Fibres d'amiante non détectées |
| 006     | 21Y016749-006 - ech. no006 - 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étancheités - Etancheite de toiture terrasse - Partie plane revêtement bitumineux (bandes, les ) - Etancheite courante - R+2 - Toiture 1 | Matériau dur (gris) ; matériau souple (fibreux) (bitumineux) (noir) | MET / PV6L                    | 1 / 2                         | Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement) | Fibres d'amiante non détectées |

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole \* ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.  
Rua Monte de Alem, 62  
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL



CDIM SAS – Siège social :122 av. du Vercors 38600 FONTAINE  
3 agences en Rhône Alpes :

ISERE

RHONE

SAVOIE / HAUTE SAVOIE

Tél. : 04 82 54 01 10 - [cdim@cdim-expertises.fr](mailto:cdim@cdim-expertises.fr) - N°SIREN : 504 357 203 00042/59

Compagnie d'assurance : AXA n°10272640004

Rapport du :14/06/2021 - Page 35 sur 44





Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

## RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-21-EK-043615-01

Date d'émission de rapport : 31/05/2021 1:55

Page 3/5

Référence laboratoire N° : 21EK071811

Référence de suivi du dossier N° : 21Y016749

Reçu au laboratoire le : 24/05/2021

Date de réception : 21/05/2021

Date d'analyse : 28/05/2021

Référence dossier Client: 21Y016749 - Dossier: 2021/03519 CHIMIE A

| N° éch. | Référence client                                                                                                                                                                                              | Description visuelle                                                                                       | Technique utilisée / Analyste | Préparation                   |                                                                 | Résultats                      |
|---------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-----------------------------------------------------------------|--------------------------------|
|         |                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                            |                               | Nb prep / Nb grilles ou lames | Type                                                            |                                |
| 007     | 21Y016749-007 - ech. no007 - 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étancheités - Elements sous toiture - Isolant fibreux en sous toiture - Isolant laine de roche soudable - R+2 - Toiture 1                | Matériau souple (fibreux) (bitumineux) (noir)                                                              | MET / PV6L                    | 1 / 2                         | Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement) | Fibres d'amiante non détectées |
|         |                                                                                                                                                                                                               | Matériau fibreux de type isolant (jaune)                                                                   | MOLP / JMX9                   | 2 / 2                         | -                                                               | Fibres d'amiante non détectées |
| 008     | 21Y016749-008 - ech. no008 - 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étancheités - Etancheite de toiture terrasse - Releve : revêtement bitumineux (bandes, les ) - Releve d'étancheite - R+2 - Toiture 1     | Matériau de type aluminium (gris) ; matériau souple (fibreux) (bitumineux) (noir)                          | MET / PV6L                    | 1 / 2                         | Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement) | Fibres d'amiante non détectées |
| 009     | 21Y016749-009 - ech. no009 - 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étancheités - Etancheite de toiture terrasse - Partie plane revêtement bitumineux (bandes, les ) - Etancheite courante - R+1 - Toiture 1 | Matériau dur (gris) ; matériau souple (fibreux) (bitumineux) (noir) ; matériau semi-dur (fibreux) (marron) | MET / PV6L                    | 1 / 2                         | Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement) | Fibres d'amiante non détectées |

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole \* ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.  
Rua Monte de Alem, 62  
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL



CDIM SAS – Siège social :122 av. du Vercors 38600 FONTAINE  
3 agences en Rhône Alpes :

ISERE

RHONE

SAVOIE / HAUTE SAVOIE

Tél. : 04 82 54 01 10 - [cdim@cdim-expertises.fr](mailto:cdim@cdim-expertises.fr) - N°SIREN : 504 357 203 00042/59

Compagnie d'assurance : AXA n°10272640004

Rapport du :14/06/2021 - Page 36 sur 44





Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

## RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-21-EK-043615-01 Date d'émission de rapport : 31/05/2021 1:55 Page 4/5  
 Référence laboratoire N° : 21EK071811 Référence de suivi du dossier N° : 21Y016749  
 Reçu au laboratoire le : 24/05/2021 Date de réception : 21/05/2021  
 Date d'analyse : 28/05/2021  
 Référence dossier Client: 21Y016749 - Dossier: 2021/03519 CHIMIE A

| N° éch.    | Référence client                                                                                                                                                                             | Description visuelle                                                              | Technique utilisée / Analyste | Préparation                   |                                                                 | Résultats                           |
|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-----------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
|            |                                                                                                                                                                                              |                                                                                   |                               | Nb prep / Nb grilles ou lames | Type                                                            |                                     |
| 010<br>(2) | 21Y016749-010 - ech. no010 - 2 - Parois verticales extérieures et Facades - Facades lourdes y compris poteaux - Enduit extérieur (projeté, lisse ou taloché) - Enduit façade - R+1 - Toiture | Matériau (noir) ; matériau semi-dur (fibreuse) (gris) ; matériau semi-dur (blanc) | MOLP / JMX9                   | 2 / 2                         | -                                                               | Fibres d'amiante de type chrysotile |
| 011        | 21Y016749-011 - ech. no011 - 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Elements associés à la toiture - Conduit d'eaux pluviales - Peinture conduit EP - R+1 - Toiture 1         | Matériau de type système d'enduit peinture (gris)                                 | MET / PV6L                    | 1 / 2                         | Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement) | Fibres d'amiante de type chrysotile |

Observation(s) échantillon(s)

- (1) Les fibres d'amiante ont été détectées dans le matériau dur fibreux de type fibres-ciment (gris). Les autres matériaux décrits simultanément ne peuvent pas être séparés et analysés séparément, en conséquence, en raison du risque d'intercontamination, le résultat d'analyse est rendu sur l'ensemble de la couche.
- (2) Les fibres d'amiante ont été détectées dans le matériau semi-dur (fibreuse) (gris). Les autres matériaux décrits simultanément ne peuvent pas être séparés et analysés séparément, en conséquence, en raison du risque d'intercontamination, le résultat d'analyse est rendu sur l'ensemble de la couche.

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

**MOLP:** Détermination Fibres d'amiante. Détection et identification par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) réalisée à partir du Guide HSG 248 de 2005 - annexe 2, P-MO-SOP3291: version 0

**MET:** Détermination Fibres d'amiante. Traitement par calcination et/ou attaque acide. Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META) réalisée à partir de la norme : NF X 43-050: Janvier 1996, P-PS-SOP3368 : version 7

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole \* ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.  
 Rua Monte de Alem, 62  
 4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL



CDIM SAS – Siège social :122 av. du Vercors 38600 FONTAINE  
 3 agences en Rhône Alpes :

ISERE

RHONE

SAVOIE / HAUTE SAVOIE

Tél. : 04 82 54 01 10 - [cdim@cdim-expertises.fr](mailto:cdim@cdim-expertises.fr) - N°SIREN : 504 357 203 00042/59

Compagnie d'assurance : AXA n°10272640004

Rapport du :14/06/2021 - Page 37 sur 44





Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

## RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-21-EK-043615-01 Date d'émission de rapport : 31/05/2021 1:55 Page 5/5  
 Référence laboratoire N° : 21EK071811 Référence de suivi du dossier N° : 21Y016749  
 Reçu au laboratoire le : 24/05/2021 Date de réception : 21/05/2021  
 Date d'analyse : 28/05/2021  
 Référence dossier Client: 21Y016749 - Dossier: 2021/03519 CHIMIE A

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande. Il est à noter que ce rapport en français est une copie de la version originale du rapport en langue portugaise et stockée en interne par le laboratoire.

NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 3 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et au LAB GTA 44, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par META indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 4 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 5 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.

Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.

"Fibres d'amiante non détectées" au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.

NB 6 : La portée d'accréditation du laboratoire est référencée sous le n° L0705-1 et est disponible sur <http://www.ipac.pt/>.

NB 7 : La liste des méthodes avec accréditations flexibles intermédiaires peut être consultée sur

<https://www.eurofins.pt/ambiente/eurofins-lab-environment-testing-portugal/laboratorio-de-analise-de-amiante/qualidade/>.

NB 8 : Le prélèvement relève de la responsabilité du client.

NB 9 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18).

NB 10 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.

Validé et approuvé par :



Joana Ramalho  
 Technicienne analyste en  
 microscopie

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole \* ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.  
 Rua Monte de Alem, 62  
 4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL



CDIM SAS – Siège social :122 av. du Vercors 38600 FONTAINE  
 3 agences en Rhône Alpes :

ISERE

RHONE

SAVOIE / HAUTE SAVOIE

Tél. : 04 82 54 01 10 - [cdim@cdim-expertises.fr](mailto:cdim@cdim-expertises.fr) - N°SIREN : 504 357 203 00042/59

Compagnie d'assurance : AXA n°10272640004

Rapport du :14/06/2021 - Page 38 sur 44



## 7.3 - Annexe - Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

**Matériaux ou produit qualifié de dégradés**

| Localisation | Identifiant + Description | Etat de conservation | Mesures d'ordre générales préconisées |
|--------------|---------------------------|----------------------|---------------------------------------|
| Néant        | -                         |                      |                                       |

**Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A**

Aucune évaluation n'a été réalisée

**Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A**

## 1. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux circulations d'air

| Fort                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Moyen                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Faible                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1° Il n'existe pas de système spécifique de ventilation, la pièce ou la zone homogène évaluée est ventilée par ouverture des fenêtres. ou<br>2° Le faux plafond se trouve dans un local qui présente une (ou plusieurs) façade(s) ouverte(s) sur l'extérieur susceptible(s) de créer des situations à forts courants d'air, ou<br>3° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet d'air est telle que celui-ci affecte directement le faux plafond contenant de l'amiante. | 1° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet est telle que celui-ci n'affecte pas directement le faux plafond contenant de l'amiante,<br>ou<br>2° Il existe un système de ventilation avec reprise(s) d'air au niveau du faux plafond (système de ventilation à double flux). | 1° Il n'existe ni ouvrant ni système de ventilation spécifique dans la pièce ou la zone évaluée,<br>ou<br>2° Il existe dans la pièce ou la zone évaluée, un système de ventilation par extraction dont la reprise d'air est éloignée du faux plafond contenant de l'amiante. |

## 2. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux chocs et vibrations

| Fort                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Moyen                                                                                                                                                                                                                                                                     | Faible                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme forte dans les situations où l'activité dans le local ou à l'extérieur engendre des vibrations, ou rend possible les chocs directs avec le faux plafond contenant de l'amiante (ex : hall industriel, gymnase, discothèque...). | L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme moyenne dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques mais se trouve dans un lieu très fréquenté (ex : supermarché, piscine, théâtre,...). | L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme faible dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques, n'est pas susceptible d'être dégradé par les occupants ou se trouve dans un local utilisé à des activités tertiaires passives. |

**Grilles d'évaluation de l'état de conservation des autres matériaux ou produit de la liste B**

Aucune évaluation n'a été réalisée

**Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B**

## 1. Classification des niveaux de risque de dégradation ou d'extension de la dégradation du matériau.

| Risque faible de dégradation ou d'extension de dégradation                                                                                                                          | Risque de dégradation ou d'extension à terme de la dégradation                                                                                                   | Risque de dégradation ou d'extension rapide de la dégradation                                                                                                                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| L'environnement du matériau contenant de l'amiante ne présente pas ou très peu de risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau. | L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau. | L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque important pouvant entraîner rapidement, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau. |

Légende : EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau.

L'évaluation du risque de dégradation lié à l'environnement du matériau ou produit prend en compte :

- Les agressions physiques intrinsèques au local (ventilation, humidité, etc...) selon que les risque est probable ou avéré ;
- La sollicitation des matériaux ou produits liée à l'activité des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte.

Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d'aggravation de la dégradation des produits et matériaux, comme la fréquence d'occupation du local, la présence d'animaux nuisibles, l'usage réel des locaux, un défaut d'entretien des équipements, etc...

## 7.4 - Annexe - Conséquences réglementaires et recommandations

### Conséquences réglementaires suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

**Article R1334-27 :** En fonction du résultat du diagnostic obtenu à partir de la grille d'évaluation de l'arrêté du 12 décembre 2012, le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R1334-20 selon les modalités suivantes :

**Score 1** – L'évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectué dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage et de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception.

**Score 2** – La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception.

**Score 3** – Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

**Article R1334-28 :** Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrement ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues à l'article R1334-29.

**Article R1334-29 :** Les travaux précités doivent être achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.

Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées doivent être mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et dans tous les cas à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.

Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvres, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

#### **Article R.1334-29-3 :**

**I)** A l'issue des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A mentionnés à l'article R.1334-29, le propriétaire fait procéder par une personne mentionnée au premier alinéa de l'article R.1334-23, avant toute restitution des locaux traités, à un examen visuel de l'état des surfaces traitées. Il fait également procéder, dans les conditions définies à l'article R.1334-25, à une mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air après démantèlement du dispositif de confinement. Ce niveau doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre.

**II)** Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits résiduels dans les conditions prévues par l'arrêté mentionné à l'article R.1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date à laquelle sont remis les résultats du contrôle ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

**III)** Lorsque des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sont effectués à l'intérieur de bâtiment occupés ou fréquentés, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure d'empoussièrement dans l'air mentionnée au premier alinéa du présent article.

### Détail des préconisations suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Réalisation d'une « évaluation périodique », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit, consistant à :
  - a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
  - b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.
2. Réalisation d'une « action corrective de premier niveau », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés, consistant à :
  - a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ; b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
  - c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
  - d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.
3. Réalisation d'une « action corrective de second niveau », qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation, consistant à :
  - a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c) (paragraphe suivant) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
  - b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;

- c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;  
d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.  
En fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation, des compléments et précisions à ces recommandations sont susceptibles d'être apportées.

## 7.5 - Annexe - Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées. Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

### 1. Informations générales

#### a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrisme important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

#### b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997. En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises. Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés. De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

### 2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.

Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

### 3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : [www.amiante.inrs.fr](http://www.amiante.inrs.fr). De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

#### 4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

##### a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.

Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

##### b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

##### c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.

Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.

Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

##### d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org).

##### e. Traçabilité

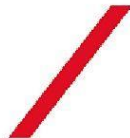
Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.

Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

## 7.6 - Annexe - Autres documents

COURTIER  
**VD ASSOCIÉS**  
 81 BOULEVARD PIERRE PREMIER  
 33110 LE BOUSCAT  
 ☎ 05 56 30 95 75  
 ☎ 08 97 50 56 06  
 ✉ contact@vdassociés.fr  
 N°ORIAS 13 010 220 (VD ASSOCIÉS)  
 Site ORIAS [www.orias.fr](http://www.orias.fr)



**réinventons / notre métier**



## Votre attestation Responsabilité Civile

AXA France IARD dont le siège social se situe 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex atteste que :

**CDIM**  
**122 AV DU VERCORS**  
**28600 FONTAINE**

Est titulaire du contrat d'assurance n° 10272640004 ayant pris effet le 01/01/2019.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités de **DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS** suivantes : **DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS OBLIGATOIRES, REALISES DANS LE CADRE DE LA CONSTITUTION DU DOSSIER TECHNIQUE IMMOBILIER ET/ OU AUTRES DIAGNOSTICS ET MISSIONS REALISES EN DEHORS DU DOSSIER TECHNIQUE, TELS QUE FIGURANT DANS LA LISTE LIMITATIVE CI-DESSOUS :**

**AMIANTE :**  
 ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE  
 DIAGNOSTIC DOSSIER AMIANTE  
 DIAGNOSTIC AMIANTE PARTIES PRIVATIVES  
 CONTROLE PERIODIQUE ( AMIANTE )  
 CONTROLE VISUEL APRES TRAVAUX ( PLOMB - AMIANTE )  
 REPERAGE AMIANTE AVANT/ APRES TRAVAUX ET DEMOLITION Y COMPRIS SUR TERRAINS ET ROCHES AMIANTEFERES  
 REPERAGE AMIANTE ET D'HAP SUR SURFACE BITUMEE ET ENROBES

**PLOMB :**  
 CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB ( CREP )  
 RECHERCHE DE PLOMB AVANT TRAVAUX / DEMOLITION

**ETAT PARASITAIRE :**  
 ETAT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES  
 ETAT PARASITAIRE ( MERULES, VRIILLETES, LYCTUS )

**MESURES :**  
 MESURAGE LOI CARREZ ET LOI BOUTIN  
 CALCULS DES MILLIEMES -TANTIEMES DE COPROPRIETE ET REALISATION DE PLANS ASSOCIES SELON LES TEXTES SUIVANTS : LOI 65-557 DU 10 JUILLET 1965, DECRET 67-223 DU 17 MARS 1967, DECRET 2004- 479 du 27 mai 2004 ET SUIVANTS FIXANT LE STATUT DE LA COPROPRIETE DES IMMEUBLES BATIS.

**AUTRES :**  
 ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ  
 ETAT DES RISQUES NATURELS, MINIERES ET TECHNOLOGIQUES ( ENRNM )  
 DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE  
 DPE INDIVIDUEL POUR TOUTS TYPES DE BATIMENTS, AINSI QUE LES ATTESTATIONS DE PRISE EN COMPTE DE LA REGLEMENTATION THERMIQUE.  
 ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE.  
 DIAGNOSTIC DANS LE CADRE DE LA LOI SRU AVANT MISE EN COPROPRIETE  
 DIAGNOSTIC DECHETS DE CHANTIER – ARTICLES R 111-43 A R 111-49 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION  
 DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES COPROPRIETE - Articles L 230-2, III, R 230-1 DU CODE DU TRAVAIL  
 DIAGNOSTIC TECHNIQUE GLOBAL (DTG ) POUR LES COPROPRIETES - LOI N° 2014-366 POUR L'ACCES AU LOGEMENT ET UN URBANISME RENOVE « ALUR », A L'EXCLUSION DE MISSIONS RELEVANT D'UN PROFESSIONNEL DE LA VENTE OU DE LA LOCATION DE BIENS IMMOBILIERS.  
 DIAGNOSTIC POLLUTION DES SOLS ET RECHERCHE DE METAUX LOURDS  
 PRELEVEMENTS D'AIRS ET MESURES D'EMPOUSSIEREMENT AMIANTE (SOUS TRAITEES)  
 BUILDING INFORMATION MODELING : PRISE DE MESURES, RELEVES DE COTES ET REALISATION DE PLANS SUR BATIMENTS EXISTANTS SANS INTERPRETATION DE DONNEES NI PRECONISATION  
 GESTION POUR LE COMPTE DE TIERS DU DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE ET DES DIAGNOSTICS OBLIGATOIRES AMIANTE ET PLOMB

La garantie Responsabilité civile professionnelle s'exerce à concurrence de 1.500.000 € par sinistre et par année d'assurance.

La présente attestation est valable du 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021 au 31 DECEMBRE 2021 et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Ce contrat permet à l'assuré de satisfaire à l'obligation d'assurance de responsabilité civile professionnelle résultant des dispositions de l'article R271-2 du Code de la Construction et de l'Habitation (décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers) pour l'établissement des documents visés à l'article L271-4 dudit Code.

L'assuré doit être titulaire d'une certification de compétence en cours de validité délivrée par un organisme accrédité dans le domaine de la construction ou employer des salariés ou être constituée de personnes physiques qui disposent de ladite certification de compétence en cours de validité pour l'établissement des documents visés aux articles L271-4 et L134-1 du code de la Construction et de l'Habitation.

A défaut la garantie n'est pas acquise.

Le présent document, établi par AXA, est valable jusqu'au 31 DECEMBRE 2021 sous réserve du paiement des cotisations. Il a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue toutefois pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager AXA au-delà des clauses, conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances, ...).

Toute adjonction autre que le cachet et la signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Fait à Le Bouscat, le 22/12/2020  
 Pour la compagnie

**VD ASSOCIÉS**  
 P.O. 81, Bd Pierre Premier  
 33110 LE BOUSCAT  
 RCS : 794 672 738 ORIAS : 13010220  
 Tél. : 05 56 30 95 75

AXA France IARD, S.A. au capital de 214 709 030 €, 722 057 460 R.C.S. PARIS. TVA intracommunautaire n° FR 14 22 057 460 - Entreprises régies par le Code des Assurances. Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 263-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances

CDIM SAS – Siège social :122 av. du Vercors 38600 FONTAINE  
 3 agences en Rhône Alpes :

**ISERE**

**RHONE**

**SAVOIE / HAUTE SAVOIE**

Tél. : 04 82 54 01 10 - [cdim@cdim-expertises.fr](mailto:cdim@cdim-expertises.fr) - N°SIREN : 504 357 203 00042/59

Compagnie d'assurance : AXA n°10272640004

Rapport du :14/06/2021 - Page 43 sur 44



## Certificat de compétences Diagnosticueur Immobilier

N° CPDI4681

Version 001

Je soussigné, **Philippe TROYAUX**, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

**Monsieur BURRIAT Axel**

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

**Amiante avec mention**    **Amiante Avec Mention\*\***

**Date d'effet : 18/12/2017 - Date d'expiration : 17/12/2022**

**Amiante sans mention**    **Amiante Sans Mention\***

**Date d'effet : 18/12/2017 - Date d'expiration : 17/12/2022**

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Edité à Saint-Grégoire, le 03/01/2018.

\* Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention.  
\*\* Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répondant aux catégories 1 à 4, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans des bâtiments industriels. Missions de repérage des matériaux et produits de la liste C.1 et examens issus à l'issue des travaux de retrait ou de confinement.

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'amiante en présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électromoté et les critères d'accréditation des organismes de certification.

**I.Cert**  
Institut de Certification

Certification de personnes  
Diagnosticueur  
Portée disponible sur [www.icert.fr](http://www.icert.fr)

Parc EDONIA - Bâtiment G - Rue de la Terre Victoria - 35760 Saint-Grégoire

**cofrac**  
ACCREDITATION  
N° 4-03-22  
PORTÉE  
CERTIFICATION  
DE PERSONNES  
[WWW.COFRAC.FR](http://WWW.COFRAC.FR)

CPEDI FR 11 rev13

Aucun autre document n'a été fourni ou n'est disponible

CDIM SAS – Siège social : 122 av. du Vercors 38600 FONTAINE

3 agences en Rhône Alpes :

[ISERE](#)

[RHONE](#)

[SAVOIE / HAUTE SAVOIE](#)

Tél. : 04 82 54 01 10 - [cdim@cdim-expertises.fr](mailto:cdim@cdim-expertises.fr) - N°SIREN : 504 357 203 00042/59

Compagnie d'assurance : AXA n°10272640004

Rapport du : 14/06/2021 - Page 44 sur 44

**MASE**  
RHÔNE-ALPES